

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Âge : _____ (*minimum 6 ans*)

Code Postale : 974 _____ Ville : _____

Restrictions alimentaires : Oui Non Si oui, précisez : _____Traitement médical : Oui Non Si oui, précisez : _____Aptitudes Natation : A peur de l'eau Met la tête sous l'eau Sait flotter Maîtrise une nage

« Durant les activités, des photos de votre enfant et des activités pourront être prises afin de rendre compte de la vie des marmailles à Ekwalis. **J'autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile) la prise de vue et la diffusion de l'image de mon enfant ».

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Nom et prénom du représentant légal : _____

N° tél: ____/____/____/____/____ Mail : _____

JOUR DE PRÉSENCE : (à entourer)

AOUT 23 :	MER16, MER23, MER30	FEV 24 :	MER7, MER14, MER21, MER28
SEPT 23 :	MER6, MER13, MER20, MER27	MARS 24 :	MER20, MER27
OCT 23 :	MER4, MER11	AVRIL 24 :	MER3, MER10, MER17, MER24
NOV 23 :	MER8 , MER15, MER22, MER29	MAI 24 :	MER22, MER29
DEC 23 :	MER6, MER13	JUIN 24 :	MER5, MER12, MER19, MER26
JANV 24 :	MER27	JUILL 24 :	MER3

RÈGLEMENT :**1 jour : 47€****10 jours : 45€/jours****20 jours : 42€/jours****30 jours : 39€/jours****½ journée : 25€ option repas : 10€**

Nombre de jours : _____ à _____ euros

Montant à régler : _____

Mode de règlement : _____

En signant je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au dos du formulaire.

Date : ____/____/____

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
« Mercredis Récréatifs » – Établies le 13 juin 2019

PRÉAMBULE :

Les présentes conditions générales de ventes sont conclues entre d'une part la S.A.S EKWALIS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro B 509 887 808 et d'autre part les personnes souscrivant une prestation auprès de ladite société.

Les prix sont indiqués en €uro et toutes taxes comprises, ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Les grilles tarifaires sont non rétroactives.

1. Les activités des mercredis récréatifs sont réservées aux enfants de 6 à 12 ans révolus pendant la période scolaire.
2. Les enfants sont accueillis à partir de 07h00 et jusqu'à 17h00. Les animations débutent à 8h30 et se terminent à 16h00.
3. Sont inclus dans la prestation la collation du matin, le repas du midi et le goûter de 16h00. EKWALIS et ses prestataires s'efforcent de se conformer aux menus proposés au début des activités. Certains changements pourront néanmoins intervenir sans préavis ni compensation. EKWALIS s'engage à respecter les restrictions alimentaires mentionnées lors de l'inscription par les parents.
4. Pour une meilleure gestion des animations et des repas, il est demandé de réserver au moins 24h à l'avance auprès de l'accueil
5. Diverses activités ludiques, créatives et artistiques sont proposées, la liste des activités est susceptible d'évoluer ou d'être modifiée en fonction des groupes, du nombre d'enfants, ou de la disponibilité des éducateurs.
6. Les activités sont payables d'avance. En cas de nombre insuffisant de participants, EKWALIS se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs journées. Dans ce cas un avoir à faire valoir sur l'ensemble des prestations EKWALIS sera émis. En cas d'indisponibilité les parents doivent avertir EKWALIS 24h à l'avance ou au plus tard le matin même à 7h, selon le motif la journée pourra être compensée par une autre date.
7. EKWALIS se réserve le droit « d'exclure » ou de « refuser » tout enfant ayant un comportement violent ou inadapté, aucun remboursement ne pourra être fait.
8. Les parents doivent signaler à l'accueil toute contre-indication sportive, problème de santé ou restriction alimentaire dont l'enfant fait l'objet.
9. Les enfants doivent être équipés de tenues de sport, de chaussures, d'une bouteille d'eau, d'une collation, casquette.
10. EKWALIS est assuré auprès de la compagnie ALLIANZ sous le numéro de police 2011012066 conformément à la législation pour les dommages engageant sa responsabilité. L'adhérent devra souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques possibles liés aux activités sportives et de loisirs pratiqués. L'adhérent se voit proposer conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984 de souscrire un contrat « individuel accident » qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein d'EKWALIS. Il est entendu que cette garantie complémentaire est facultative et est à la charge entière de l'adhérent s'il y souscrit.
11. Article 27 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 dite loi « informatique et libertés ». Les informations contenues dans ce contrat sont nécessaires à EKWALIS. Elles sont destinées à un usage interne. Un droit d'accès et de rectification est accordé à l'adhérent en s'adressant par courrier à la Direction d'EKWALIS.
12. En dehors des activités prévues, les enfants sont pris en charge à l'espace enfants sous forme de ticket de 2€ pour 2 heures vendus à l'accueil.
13. Le Club est fermé certains jours fériés. Se renseigner auprès de l'accueil.
14. EKWALIS ne pourra être tenu responsable en cas de vols ou d'accidents.
15. En cas de fermeture de l'établissement pour cas de force majeure, aucun remboursement ne pourra être fait. Ekwalis pourra compenser la journée par une autre date ou établir un avoir.